



Finance

Real Estate Services Division

308 - 25 Tupper Street North, Portage la Prairie, Manitoba, Canada R1N 3K1

T 204-239-3510 F 204-239-3560 Toll Free 1-866-210-9589

www.manitoba.ca

<http://resd.ca/>

E-mail: resdinfo@gov.mb.ca

Consent Form to Receive Communications Electronically (Email Consent)

If you wish to receive communications from Real Estate Services Division (RESD) electronically, or if your email address has changed, please return this completed form to the mailing address above, fax to 204-239-3560, or forward electronically to: resdinfo@gov.mb.ca

Questions may be directed to the email address or phone numbers listed above.

FILL OUT ALL INFORMATION IN ITS ENTIRETY

Primary Client Name _____ Client Number _____

Address _____

Telephone Number _____ Email Address _____

Terms and Conditions:

By completing this form, the primary client acknowledges and elects to receive notices and other communications, including correspondence relating to account activities, electronically. It is the primary client's responsibility to advise RESD of changes to email or mailing addresses and phone numbers. The primary client acknowledges that upon submission of this form paper communications may no longer be delivered by regular mail. The primary client may elect to change this process, or to request a paper copy of any communication, at any time by submitting a request in writing to the address listed above. If a lease/permit is issued in more than one name, communications will be directed to the email address provided on this form. RESD may always, in its sole discretion, provide you with any communication in writing, even if you have chosen to receive it electronically.

Delivery:

All electronic communications provided by RESD, including account summary statements, will be deemed to be received on the day that the communication is emailed, even if the electronic communication is not accessed by you for any reason.

It is the primary client's sole responsibility to ensure email service settings and any anti-spam filters are adjusted to ensure that email correspondence is received from RESD, and that communications can be opened and read. Failure to receive email notifications or an inability to access electronic communications for any reason does not constitute an exception to the lessee's obligation to pay the account balance on time as required by the lease/permit agreement and the lessee(s)/permittee(s) are still bound by all statements and notices.

Primary Client Signature _____

Date _____

Print Name _____

Please submit completed form to RESD via mail to: the address at the top of this form, via fax to 204-239-3560, or via email to resdinfo@gov.mb.ca

This document is available in alternate formats upon request.

NOTE: Effective immediately, Crown Lands and Property Agency is now called Real Estate Services Division. Office location and contact information remains the same. Thank you for your patience as we transition to our new name. The RESD website can still be used to obtain forms and information at <http://resd.ca/>



Finances

Division des services immobiliers

25, rue Tupper Nord, bureau 308, Portage la Prairie, Manitoba, Canada R1N 3K1

Tél. : 204 239-3510 Téléc. : 204 239-3560 Sans frais : 1 866 210-9589

www.manitoba.ca

<http://resd.ca/>

Courriel : resdinfo@gov.mb.ca

Formule de consentement à la réception des communications par voie électronique (courriel)

Si vous souhaitez que la Division des services immobiliers communique avec vous par voie électronique ou si votre adresse de courriel a changé, veuillez envoyer la présente formule remplie à l'adresse postale indiquée ci-dessus, par télécopieur au 204 239-3560, ou par courriel à resdinfo@gov.mb.ca.

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous à l'adresse de courriel ou aux numéros de téléphone indiqués plus haut.

VEUILLEZ REMPLIR LA FORMULE AU COMPLET

Nom du client
principal

N° du client

Adresse

N° de téléphone

Courriel

Modalités et conditions :

En remplissant la présente formule, le client principal choisit de recevoir par voie électronique les avis et les autres communications, y compris la correspondance concernant les activités de son compte. Il incombe au client principal d'informer la Division de tout changement d'adresse de courriel, d'adresse postale ou de numéro de téléphone. Le client principal reconnaît qu'une fois qu'il aura envoyé la formule, il pourrait ne plus recevoir de communications par la poste en version papier. Le client principal peut décider de changer ce processus, ou de demander une copie papier de toute communication, à tout moment en envoyant une demande par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus. Si votre bail ou votre permis contient plus d'un nom de titulaire, les communications seront dirigées à l'adresse électronique fournie sur la présente formule. Nous pouvons toujours, à notre discrétion exclusive, vous fournir toute communication par écrit, même si vous avez choisi de la recevoir de façon électronique.

Transmission des documents :

Tout document que la Division des services immobiliers fait parvenir à un client par voie électronique, y compris le sommaire de son compte, sera réputé être reçu par le client le jour où la communication a été envoyée par courriel, même si le client n'accède pas au document électronique pour quelque raison que ce soit.

Il incombe exclusivement au client principal de régler les paramètres de son service de courriel ou de tout filtre antipourriel, le cas échéant, pour être en mesure de recevoir, d'ouvrir et de lire la correspondance de la Division. L'incapacité de recevoir des avis par courriel ou d'accéder aux communications électroniques, pour quelque raison que ce soit, ne dispense pas le titulaire de son obligation de payer le solde de son compte à temps, conformément aux conditions de son bail ou permis. Le titulaire du bail ou du permis demeure lié par nos relevés et avis.

Signature du client principal

Date

Nom (en lettres moulées)

Veuillez envoyer la formule dûment remplie à la Division des services immobiliers, à l'adresse postale figurant en haut de la présente formule, par télécopieur au 204 239-3560, ou par courriel à resdinfo@gov.mb.ca.

Ce document est disponible en d'autres formats, sur demande.

REMARQUES – À compter de maintenant, Terres domaniales et acquisition foncière porte le nom de Division des services immobiliers. L'emplacement et les coordonnées du bureau ne changent pas. Nous vous remercions de votre patience pendant la transition d'un nom à l'autre.

Vous pouvez toujours consulter le site Web de la Division à <http://resd.ca/> pour obtenir des formules et des renseignements.